




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2020-46**

Séance publique du

18 mai 2020

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

| |
|--|
| Accusé de réception en préfecture |
| Identifiant : 013-211300017-20200518- lmc1172230-DE-1-1 |
| Date de signature : 25/05/2020 |
| Date de réception : mercredi 20 mai 2020 |
|  POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓  |

OBJET : EXONERATION DES REDEVANCES ET DROITS DE PLACE DE MARS A JUIN 2020

Le 18 mai 2020 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 14/05/2020, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Monsieur Jules SUSINI, Madame Abbassia BACHI à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Madame Patricia BORRICAND à Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Danièle BRUNET à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Gerard DELOCHE à Madame Dominique AUGÉY, Madame Michele EINAUDI à Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Stéphane PAOLI à Monsieur Gilles DONATINI, Madame Liliane PIERRON à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Danielle SANTAMARIA à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Souad HAMMAL, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Irène MALAUZAT.

Secrétaire : Jean BOULHOL

Monsieur Michael ZAZOUN donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S FINANCE, NUMERIQUE ET
GESTION
Direction Gestion de l'Espace Public,
Commerce & Artisanat

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 MAI 2020

Nomenclature : 3.5

Autres actes de gestion du domaine public

RAPPORTEUR : Monsieur Michael ZAZOUN
CO-RAPPORTEUR(S) : M. BRAMOULLÉ Gérard

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : EXONERATION DES REDEVANCES ET DROITS DE PLACE DE MARS A JUIN
2020- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Comme vous le savez, un grand nombre d'entreprises subit de plein fouet les répercussions du coronavirus : chute du chiffre d'affaires, fermeture des commerces non alimentaires, marchés non alimentaires, restaurants, cafés, difficultés de production, rupture d'approvisionnements, absences de salariés...

Dans cette situation des plus critiques, il convient de soutenir nos commerces aixois en leur faisant bénéficier d'une exonération des redevances et des droits de place relatifs aux occupations du domaine public et notamment pour les terrasses, les marchés forains, les camions-pizzas, les kiosques, les boxes du passage souterrain Victor Hugo, le manège-carrousel de la place Jeanne d'Arc, pour les mois de mars, avril, mai et juin de cette année.

Cette mesure exceptionnelle permettrait d'alléger leurs difficultés de trésorerie et d'aider à la reprise de leurs activités économiques dans cette période de déconfinement encore incertaine.

C'est pourquoi, je vous propose, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** une exonération des redevances et droits de places aux occupants du domaine public pour la période fixée de mars à juin 2020.

DL.2020-46 - EXONERATION DES REDEVANCES ET DROITS DE PLACE DE MARS A JUIN
2020-

| | |
|-------------------------|------|
| Présents et représentés | : 51 |
| Présents | : 40 |
| Abstentions | : 0 |
| Non participation | : 0 |
| Suffrages Exprimés | : 51 |
| Pour | : 51 |
| Contre | : 0 |

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Maryse JOISSAINS-MASINI



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»